© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
2000

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

MINISTRY OF THE ENVIRONMENT

2000-2001
Business Plan

Ontario

100-06226/

Message from the Minister

Hon. Dan Newman

A clean Ontario is a strong, healthy Ontario. At the Ministry of the Environment our job is to ensure strong environmental protection and to promote the conservation and stewardship of our air, water and land. Effectively carrying out these core businesses helps make Ontario the best North American jurisdiction in which to live, work and raise a family. As Minister of the Environment, I am pleased to share with you our 2000-2001 business plan. The plan outlines some of our achievements from the past year and our commitments and targets to further improve and protect the health of our communities and ecosystems.

Protecting the quality and quantity of our water resources will remain a priority. Over the next year, we are taking steps to further protect water quality including new regulatory measures for municipal water treatment facilities. Municipalities must use accredited laboratories and advise the ministry if they are changing the facility that is testing their water. Requirements will be made clear for reporting test results indicating below standard water quality. Municipalities must make all their sample reports available to the public. In addition, the ministry will be inspecting all municipal water treatment facilities to ensure they meet current and new standards. These actions will help to ensure Ontario's drinking water is safe and its quality remains among the best in the world.

Improving Ontario's air quality to protect human health will also continue to be a major focus. This year the ministry unveiled strong measures targeting smog, acid rain and climate change including tough new emissions caps and mandatory monitoring and reporting of air emissions.

Setting environmental protection rules and making sure these rules are kept is a big part of our job. This included strengthening Ontario's hazardous waste management regulations this past year. New laws will be proposed to set the toughest pollution penalties in Canada. An environmental SWAT team and pollution hotline will increase our ability to enforce environmental protection rules.

I am confident that by working together with our many partners and the people of Ontario we can ensure prosperity and a healthy environment both now and in the future.

The Honourable Dan Newman
Minister of the Environment

Ministry Vision

The vision of the Ministry of the Environment is an Ontario where human health, ecosystems, recreation, commerce and industry are sustained by clean air, water and land.

To fulfil this vision, the ministry sets clear policies, standards and rules to protect the environment and to encourage conservation activities. Along with monitoring the environment and enforcing these rules, the ministry looks for innovative approaches to complement legislation and regulations. These include working with communities, industries and organizations towards finding flexible, practical, cost-effective ways to strengthen environmental protection and conservation efforts.

A healthy, natural environment is vital to the well-being of our families. We play an important role in making this province the best jurisdiction in North America in which to live, work and raise a family by providing better, stronger and clearer environmental protection.

Core Businesses

Environmental Protection

The ministry is in the business of safeguarding our environment by working to ensure cleaner air, water and land, and healthier ecosystems for the health and welfare of all Ontarians.

We establish standards that protect human health and the environment, and develop policies and guidelines to implement these standards. We establish and enforce legislation and regulations to ensure the environment is protected. By monitoring trends in environmental quality and applying sound science, technology, and research we are able to determine the effectiveness of our programs and the risks of pollution to human health and the natural environment. We continue to review policies and regulations on environmental protection to ensure they are appropriate in their scope and applicability.

We coordinate responses to environmental incidents and enforce the rules that protect our air, water and land – ensuring that polluters clean up the damage they have caused.

We also work in partnership with others to prevent pollution and to achieve common environmental objectives by inviting other governments, industry, municipalities, communities, organizations, academia, and individuals to find innovative solutions to environmental challenges.

Conservation and Stewardship

The ministry is also in the business of encouraging and providing guidance on environmentally sustainable use of water, land and resources. This means maximizing efficient use of resource materials and becoming better stewards of the environment.

We continue to rely on partnerships with other governments, industry, municipalities, communities, organizations, academia, and individuals to raise awareness and achieve our conservation and stewardship targets. By working together, we can reduce pollutants and waste, save energy and conserve water.

Annual Report on Key Achievements for 1999-2000

Cleaner air and water as well as stronger enforcement continue to be top priorities for the Ministry of the Environment. Ontario is among the leaders in North America in attacking air pollution. During the past year we took a number of key actions toward improving Ontario's air quality.

We announced tough new measures, targeted directly at smog, acid rain and climate change to strengthen our already aggressive campaign to improve air quality in Ontario. Key measures include the introduction of mandatory tracking and reporting of harmful air emissions by industrial and commercial emitters, and tough new emissions caps for smog, acid rain causing pollutants and carbon dioxide (a greenhouse gas). In preparation for the opening of Ontario's competitive electricity market, the measures will first be applied to the electricity sector – extending later to other sectors across the province. An emissions monitoring and reporting regulation took effect in May 2000 for all electric power generating companies. Starting January 2001, it will be expanded to apply to Ontario's other sectors. In addition, tough new regulated emissions caps will be required in January 2001 for all Ontario's electricity industry and will expand to other sectors to help meet our long-term commitment under the Anti-Smog Action Plan.

However, as more than half of our smog originates from U.S. sources, we have a vital interest in reducing transboundary air pollution. That is why we made presentations to the U.S. Court of Appeals to support the U.S. Environmental Protection Agency (USEPA) Rule requiring a number of states and the District of Columbia to reduce emissions of smog-causing pollutants. We welcomed the U.S. Court of Appeals recent decision upholding the USEPA Rule. This decision adds to our aggressive campaign to improve Ontario's air quality.

The Drive Clean light-duty vehicle program in the Phase 1 area (the Greater Toronto Area and Hamilton-Wentworth Region) had 1,030 Drive Clean facilities in operation, which tested about 1.3 million vehicles. The heavy-duty truck and bus testing program, which began September 30, 1999, tested nearly 100,000 vehicles. Reduction in smog-causing pollutants from the first year of testing was estimated at 6.7 per cent (8,646 tonnes) putting the program on target for its goal of a 22 per cent (30,000 tonnes) reduction when the program is fully operational in 2004. There was also an estimated reduction of 100 tonnes of sulphur dioxide. Planning for the Phase 2 expansion across most of southern Ontario in 2001 is underway.

We worked actively with federal and other provincial and territorial governments to

develop the first set of four Canada-wide Standards for particulate matter, ozone, benzene and mercury. Ontario led the federal/provincial/territorial team developing standards for mercury. We will be finalizing the first set of standards in 2000, and are committed to developing the next set of Canada-wide Standards. Cooperation and information sharing among jurisdictions and stakeholders avoids duplication and is vital in determining scientifically sound, enhanced guidelines to protect human health and the environment.

On climate change, we worked with other ministries, the federal government and other provinces and territories to examine national options for climate change and the consequences of the Kyoto Protocol. To date, provincial staff from eight ministries have been involved in examining options to develop an Ontario action plan on climate change and air quality.

During the past year we also took a number of key actions toward improving Ontario's water quality. Ontario was the first province to file a conservation-based regulation to prevent the transfer of water out of major water basins, including the Great Lakes. The Water Taking and Transfer Regulation, which came into effect April 30, 1999, prohibits the transfer of water from three water basins: the Great-Lakes-St. Lawrence, Nelson and Hudson Bay basins. As well, the regulation tightens requirements for the issue of permits to take water from Ontario waterways.

There is clear evidence that progress is being made on cleaning up the Great Lakes thanks to the partnership of provincial and federal agencies, private sector organizations and residents. The province has so far invested over $300 million towards Great Lakes Areas of Concern. Beneficial uses in these areas have improved by more than 50 per cent. Noteworthy examples are Collingwood Harbour, which has been delisted as an Area of Concern, and Spanish Harbour, recognized as an area that is well on its way to recovery. Implementation of the Remedial Action Plans at Jackfish Bay, Peninsula Harbour, Nipigon Bay and Wheatley Harbour are complete or well on the way to completion. Increased fish and wildlife habitat has seen many important species returning to historic industrial ports and harbours. Four species of fish which had almost vanished from Lake Ontario have increased in numbers.

We added 15 municipal water supply systems to our drinking water surveillance program. The total number of systems currently covered by the program is 175, which covers 88 per cent of the municipal communal services in Ontario. A report, *Drinking Water in Ontario*, published in February 2000 shows that overall Ontario's municipalities ensure their drinking water quality is among the highest in the world.. Under the Goundwater Management Studies Fund, we provided $4.3 million funding for 34 groundwater studies involving over 88 municipalities . One objective of the fund is to encourage municipalities to assess water resources and to develop measures to protect groundwater supplies that supply municipalities with drinking

water.

Progress is being made on developing tough new hazardous waste standards. We took action to strengthen our hazardous waste regulations by making what was previously a policy manual on classifying hazardous wastes part of the regulation. The hazardous waste regulation was revised to ensure that even if listed hazardous waste is mixed with other substances, it will still be considered the same type of hazardous waste. Additional proposals to strengthen the hazardous waste regulation and harmonize it with U.S. rules were placed on the Environmental Bill of Rights registry for public comment in February 2000.

We are moving forward on achieving Ontario's waste diversion target of halving the amount of waste sent for disposal by forming the Waste Diversion Organization (WDO). The WDO is a partnership of government, municipalities and industry that helps fund municipal Blue Box and other waste diversion programs. The organization is based on a one-year, voluntary Memorandum of Understanding. Its members have committed $14.5 million to develop, implement and fund municipal waste diversion programs.

More than 50 per cent of high level PCBs (polychlorinated biphenyls) previously in storage have been destroyed. This exceeds the *Canada-Ontario Agreement Respecting the Great Lakes Ecosystem* (COA) target for the year 2000. The COA is intended to set environmental targets to restore degraded areas, reduce pollution and conserve the health of the ecosystem.

Key Commitments and Strategies for 2000-2001

The ministry's key strategies for 2000-2001 support the delivery of our core businesses of protecting the environment and promoting the conservation and stewardship of the province's resources. Our commitments and strategies build on our previous commitments and achievements to move forward on preventing pollution, conserving resources and effectively enforcing Ontario's environmental laws.

To build a better, stronger, clearer environmental agenda in keeping with our statement of environmental values

The ministry's mandate, articulated in the statement of environmental values (SEV) that underpins all its activities, is to protect the quality of the natural environment so as to safeguard the ecosystem and human health and to foster the efficient use and conservation of resources. The SEV's guiding principles are:

- to consider the whole ecosystem,
- to focus on prevention of pollutants that cause environmental damage, and
- to encourage conservation and sustainable use of resources.

The SEV influences every aspect of our decision-making, internal management practices and approach to public participation.

Environmental Protection

The ministry will continue to focus on finding solutions to problems that pose the greatest risk to human health and the environment. This means that our commitment to ensuring cleaner air remains a high priority.

Starting January 2001, we will begin to require reporting of emissions for all companies and organizations in Ontario's commercial, industrial, private and public sectors. To ensure this new regulation is effective, we are committed to consulting the public through the Environmental Bill of Rights registry.

The government has set a target of reducing sulphur dioxide (SO_2) emissions by 50 per cent beyond the countdown Acid Rain Program cap by 2015 as part of its contribution to the Canada-Wide Acid Rain Strategy for Post-2000. The province is also committed to meeting the targets of its Anti-Smog Action Plan, which include reducing provincial emissions of nitrogen oxides (NO_x) and volatile organic compounds (VOCs) by 45 per cent compared to their 1990 levels, by the year 2015. In preparation for the opening of Ontario's competitive electricity market, regulated caps will first be put in place for all Ontario's electricity industry. However,

achieving the government's clean air targets requires co-operation among all levels of government, people and businesses in all economic sectors and regions. We will enter into discussions with major Ontario emission sources and other stakeholders to define the scope, timing and implementation of new emissions limits across the other sectors.

Effective January 1, 2001, other new key measures proposed in our programs will be introduced. One measure is emissions reduction trading to assist businesses to meet the tough new regulated caps on emissions. We are also establishing environmental performance standards which must be met for any electricity sold in Ontario regardless of where it is generated. We will enter into discussions with stakeholders regarding the design and implementation of these actions.

Many of the actions targeting smog and acid rain will provide co-benefits to addressing climate change. Ontario has taken leadership to curb climate change-related emissions through Drive Clean and the province's landfill regulations requiring the capture of methane. We are committed to sustaining the momentum of climate change actions already underway with new ideas, new action and greater participation.

As part of our campaign to reduce smog, we are taking steps to provide better province-wide air quality information and earlier, more effective warning whenever smog conditions are expected. A new Web site, www.airqualityontario.com, will help Ontarians access air quality information including predictions of smog levels. It will also provide information on actions we can all take to reduce smog especially on smog alert days.

The government has a commitment to combine the patchwork of environmental laws into one clear, comprehensive and easily-enforced set of laws and to stiffen fines for polluters and increase jail terms. We plan to establish tough penalties for those who pollute the environment.

Work is continuing on developing an environmental SWAT team - a specialized group that will audit industries to make sure they're obeying the laws. A toll-free pollution hotline for Ontarians to report possible acts of pollution is also planned.

We will build on the actions we took last year to strengthen Ontario's hazardous waste regulation. Additional proposals to strengthen the hazardous waste regulation and harmonize it with U.S. rules were placed on the Environmental Bill of Rights registry for public comment in February 2000.

Cleaning up the Great Lakes has been, and will continue to be, a gradual and cumulative process. Although, the Great Lakes are cleaner than they have been for 50 years, there is still more to do. It requires good science, hard work, strong commitment, and above all, effective partnerships. Our involvement in the binational Lakewide Management Plans for Lake Superior, Lake Erie and Lake Ontario is just one example of our commitment to bring about actual improvements to the Great Lakes ecosystem. We are committed to continuing efforts with the Federal

Government and other partners to address environmental challenges in the Great Lakes basin.

We are working to strengthen the requirements that protect our drinking water quality to ensure that all Ontarians have safe, clean drinking water.

Along with other initiatives to protect drinking water, the ministry, in partnership with conservation authorities and municipalities, is providing $6 million over the next few years to establish a groundwater monitoring network. Over the next year, we will begin to work with conservation authorities and municipalities to install electronic monitors to measure water levels in wells across Ontario; establish a provincial groundwater information base; complete hydrogeological mapping to show availability to groundwater; and undertake chemical analysis of groundwater supplies.

We are working closely with other ministries to ensure short and long term actions are taken to protect our water supplies. We are also actively involved in provincial efforts being carried out to deal effectively with current and emerging water issues.

Conservation and Stewardship

In support of its core business of conservation and stewardship, the ministry will promote more stakeholder and public involvement by focussing on individual and community actions, and on partnerships with industry and others to achieve sustainable use and conservation of resources.

The ministry will work with the Waste Diversion Organization (WDO) to establish a permanent structure to implement its mandate to expand and improve the Blue Box program in order to achieve the province's waste reduction target. The WDO is a partnership between industry, municipalities, non-governmental organization and the province. The WDO will be developing a long-term sustainable funding plan for the Blue Box and other waste diversion programs and implementing programs for recycling, centralized composting, and household special waste.

The ministry will continue to work with individuals and stakeholders to secure their involvement in finding effective solutions to environmental priorities.

To focus on customer service

Customer service is a vital component of how we conduct our business. We will continue to find efficiencies, improve the turnaround time for ministry approvals, implement innovative information technologies, boost performance and enhance delivery of programs by sharing common services among ministries. As part of the *Quality Service Initiative*, the ministry undertook a comprehensive review and comparison of its organizational practices against a world-class organizational model of quality service criteria. We will be putting a *Quality Service Plan* in place to improve organizational effectiveness.

Key Performance Measures

Core Business: Environmental Protection			
Goals/Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**2000-2001 Commitments**
Cleaner air	Reductions in Ontario-based air emissions, as measured by nitrogen oxides (NO_x), volatile organic compounds (VOCs), particulate emissions (PM) and sulphur dioxide (SO_2).	45% reduction in NO_x and VOC emissions by the year 2015; 25% by the year 2005 and 10% reduction in PM_{10} emissions by 2015. 1990 base: NO_x 659 kt VOCs 866 kt PM_{10} 221 kt 50% reduction in SO_2 by 2015 from current Countdown Acid Rain limit (885 kt in 2000).	Enhance activities under Anti-Smog Action Plan. Develop regulations to provide NO_x and SO_2 limits in the restructured electricity system. Develop a regulation to extend mandatory emissions reporting to all industrial sectors. Increase Drive Clean program area for light duty vehicles (LDV) (Phase 2) and non-diesel heavy duty vehicles. At least 400 LDV testing facilities for Phase 2 will be established by January 1, 2001. Require industry to undertake 30 air emission inventories and reduce emission levels. Undertake inspections of at least 640 air emission sources. Continued monitoring and ensuring publicly accessible information on air quality.

Cleaner water	Quality of drinking water	Communal water supplies that provide access to safe drinking water to Ontario residents.	Ensure regulated health standards for drinking water are adhered to by undertaking inspections of all municipal water treatment facilities.
	Quality of ground and surface water	Improvement in specific indicators of Ontario's aquatic ecosystems as measured by: Percentage of sport fish consumption restrictions in the Great Lakes reduced by 10% by the year 2010 (1995 base - 589 restrictions or 33.9% restricted.)	Ensure regulated standards are adhered to by undertaking inspections of at least 120 municipal sewage treatment facilities. Apply the Water Quality Index to three additional watersheds in Ontario. Establish a groundwater monitoring network in 7 key watersheds in Ontario.
Cleaner land	Land quality	Measured improvements in contaminated land rehabilitation.	Indicators of land remediation and associated targets will be developed and baselines determined. Continue remediation of Deloro mine site and Smithville PCB site.

Healthier ecosystems	Effective enforcement	Enhanced use of environmental enforcement tools to increase compliance and environmental protection as measured by prosecutions and penalties.	Measured by prosecutions and penalties.
	Destruction of PCBs (polychlorinated biphenyls)	Destruction of 50% of high level PCBs in storage by the year 2000 (compared to the 1994 base year quantity of 18,600 tonnes).	Destruction of 60% of high level PCBs in storage.
	Reduction in the average turnaround times for air emission Certificates of Approval by 30% (baseline of 70 days) Reduction in the average turnaround times for ministerial decisions on environmental assessments by 65% (baseline of 22 months).	The 1999-2000 commitment of achieving an average turnaround of 55 days has been met.	Achieve an average turnaround of 49 days.

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	2000-2001 Commitments
Resource Conservation	Reductions in non-hazardous waste going to disposal	Continuous improvement towards 50% reduction from the base year of 1987.	Non-hazardous waste going to disposal will be reduced by an additional 2% from prior year. The ministry will review progress of the Waste Diversion Organization related to establishing a long term sustainable funding plan for the Blue Box program and the implementation of other diversion programs.
Environmental stewardship	Participation of stakeholders	Reduction of 60,000 tonnes of toxic substances and wastes, beyond regulatory requirements, by the year 2003 through ministry partnerships (base year 1999).	Reduce 12,000 tonnes of toxic substances and wastes through partnerships.

1999 - 2000 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals*

Ministry of the Environment	
Operating	$174 million
Capital	$167 million
	1,395 staff

Environmental Protection	
Operating	$122 million
Capital	$159 million
	1,144 staff

Conservation & Stewardship	
Operating	$6 million
Capital	$8 million
	68 staff

Internal Administration	
Operating	$46 million
Capital	----
	183 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.
Staff numbers exclude Ontario Clean Water Agency

*PSAB based

2000-2001 Ministry Approved Allocations by Core Business Plan*

Ministry of the Environment	
Operating	$158 million
Capital	$65 million
	1,440 staff

Environmental Protection	
Operating	$117 million
Capital	$65 million
	1,197 staff

Conservation & Stewardship	
Operating	$5 million
Capital	----
	69 staff

Internal Administration	
Operating	$36 million
Capital	----
	174 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.
Staff numbers exclude Ontario Clean Water Agency

*PSAB based

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed and should be addressed to:

Corporate Management Division
Carmen Gauthier (416-314-7370) (fax: 416-314-7858) GAUTHICA@ene.gov.on.ca
Director, Business and Fiscal Planning Branch
40 St. Clair Avenue West, 8th Floor, Toronto, ON M4V 1M2

Integrated Environmental Planning Division
Doug Harper (416-314-8475) (fax: 416-314-8478) HarperDo@ene.gov.on.ca
Director, Environmental Liaison Office
135 St. Clair Avenue West, 6th Floor, Toronto, ON M4V 1P5

Environmental Sciences and Standards Division
Ed Piché (416-235-6160) (fax: 416-235-6235) PICHEED@ene.gov.on.ca
Director, Environmental Monitoring and Reporting Branch
125 Resources Road, West Wing, Toronto, ON M9P 3V6

Operations Division
Brian Ward (613-548-6901) (fax: 613-548-6911) WARDBR@ene.gov.on.ca
Director, Eastern Region, Kingston Regional Office
133 Dalton Avenue, P.O. Box 820, Kingston, ON K7L 4X6

Minister's Office
135 St. Clair Avenue West, 12th Floor
Toronto, ON M4V 1P5
(phone: 416-314-6790)
(fax: 416-314-6748)
Minister@ene.gov.on.ca

Communications Branch
Anne Edwards (416-314-6657) (fax 416-314-6713) EDWARDAN@ene.gov.on.ca
135 St. Clair Avenue West, 2nd Floor, Toronto, ON M4V 1P5

Additional copies of this document can be obtained by calling the ministry's Public Information Centre at (416)325-4000 or toll free at 1-800-565-4923, or by visiting the ministry's Web site at **www.ene.gov.on.ca.**

Copies of this document are available free from: Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 2000

ISBN 0-7778-9741-5
Ce document est disponible *en français*

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. Dan Newman

La vigueur et la vitalité de l'Ontario reposent sur un environnement sain. Le mandat du ministère de l'Environnement consiste à assurer une protection efficace de l'environnement et à promouvoir la conservation et la bonne gestion de l'air, de l'eau et des terres. L'exécution de ces activités de base contribue à faire de l'Ontario le meilleur endroit en Amérique du Nord où vivre, travailler et élever une famille. En ma qualité de ministre de l'Environnement, j'ai le plaisir de vous présenter notre plan d'activités 2000-2001, qui expose certaines de nos réalisations de l'exercice écoulé, ainsi que nos engagements et objectifs permettant de protéger et d'améliorer la santé de nos collectivités et de nos écosystèmes.

La protection de la qualité et de l'abondance des ressources en eau de la province demeurera une priorité. Au cours du prochain exercice, nous prendrons diverses mesures pour protéger davantage la qualité de l'eau, y compris de nouvelles mesures réglementaires applicables aux installations municipales de traitement de l'eau. Ainsi, les municipalités devront faire affaire avec des laboratoires agréés et prévenir le ministère si elles décident de faire analyser leur eau par un autre laboratoire. On élaborera des exigences claires concernant la communication des résultats d'analyses indiquant que la qualité de l'eau est inférieure aux normes établies. De plus, les municipalités devront mettre à la disposition du public les résultats de toutes les analyses de leur eau. Le ministère inspectera toutes les installations municipales de traitement de l'eau pour s'assurer qu'elles respectent les normes actuelles et les nouvelles normes. Ces mesures contribueront à assurer que l'eau potable ne présente aucun danger en Ontario et qu'elle demeure parmi les plus sûres au monde.

L'amélioration de la qualité de l'air de la province dans le but de protéger la santé humaine demeurera un de nos principaux objectifs. Cette année, le ministère a pris des mesures concrètes visant le smog, les pluies acides et le changement climatique, notamment l'adoption de limites strictes concernant les émissions, ainsi que la surveillance et la déclaration obligatoires des émissions atmosphériques.

Le personnel du ministère passe une bonne partie de son temps à élaborer des règles de protection de l'environnement et à veiller à leur respect. Ainsi, au cours de la dernière année, le ministère a renforcé les règlements ontariens régissant la gestion des déchets dangereux. De plus, il proposera des mesures législatives imposant aux pollueurs les pénalités les plus sévères au Canada. Enfin, une équipe d'intervention environnementale et une ligne d'information sur la pollution aideront le ministère à assurer le respect des règles de protection de l'environnement.

Je suis persuadé qu'en unissant nos efforts à ceux de nos nombreux partenaires et de la population de l'Ontario, nous pourrons assurer la prospérité de la province et la vitalité de l'environnement dès maintenant et pour les années à venir.

L'honorable Dan Newman
Ministre de l'Environnement

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de l'Environnement a pour objectif général de faire de l'Ontario un endroit où l'air pur, l'eau saine et des sols propres protègent les écosystèmes et favorisent la bonne santé ainsi que les activités récréatives, commerciales et industrielles.

Pour atteindre cet objectif, le ministère élabore des politiques, des normes et des règles claires qui assurent la protection de l'environnement et favorisent les activités de conservation. Tout en surveillant l'environnement et en veillant au respect de ces règles, le ministère cherche des façons novatrices d'appuyer les lois et règlements, notamment en collaborant avec les collectivités, le milieu industriel et les organismes afin de trouver des moyens souples, pratiques et rentables de renforcer les efforts de conservation et de protection de l'environnement.

Un environnement sain est essentiel au bien-être de nos familles. Nous apportons une contribution essentielle en vue de faire de la province le meilleur endroit en Amérique du Nord où vivre, travailler et élever une famille, en assurant à l'Ontario une protection environnementale accrue, plus solide et plus claire.

Activités de base

Protection de l'environnement

Le ministère a pour activité première la protection du milieu naturel, tâche dont il s'acquitte en veillant à l'assainissement de l'air, de l'eau, des sols et des écosystèmes pour la santé et le bien-être des Ontariennes et des Ontariens.

Nous élaborons des normes de protection de la santé humaine et de l'environnement et nous concevons des politiques et des lignes directrices pour mettre en oeuvre ces normes. Nous adoptons et mettons à exécution des lois et des règlements de protection de l'environnement. C'est en surveillant les tendances observées en matière de qualité de l'environnement et en mettant en pratique des méthodes scientifiques, des techniques et des résultats de recherche éprouvés que nous sommes en mesure d'évaluer l'efficacité de nos programmes et les risques que pose la pollution pour la santé et le milieu naturel. Nous continuons de revoir les politiques et règlements régissant la protection de l'environnement pour nous assurer que leur portée est adéquate et qu'ils sont applicables.

Nous coordonnons les mesures à prendre lorsqu'il y a des urgences environnementales et mettons en application les règlements qui ont été élaborés pour protéger l'air, l'eau et les sols. Nous veillons à ce que les pollueurs réparent les dommages causés à l'environnement.

Nous adoptons également une approche concertée pour prévenir la pollution et réaliser des objectifs environnementaux communs en incitant d'autres gouvernements, les industries, les municipalités, les collectivités, les organismes, les milieux universitaires et les citoyens à trouver des solutions novatrices permettant de relever les défis environnementaux.

Conservation et intendance

Le ministère encourage une utilisation écologiquement viable de l'eau, des sols et des ressources et fournit des conseils en la matière. Il cherche donc à promouvoir le plus possible une utilisation judicieuse des ressources et à améliorer notre capacité de gérer l'environnement.

Nous comptons toujours sur nos partenariats avec d'autres gouvernements, les industries, les municipalités, les collectivités, les organismes, les milieux

universitaires et les citoyens pour accroître les efforts de sensibilisation et atteindre nos objectifs en matière de conservation et d'intendance de l'environnement. En unissant nos efforts, nous pouvons réduire la quantité de polluants et de déchets, réaliser des économies d'énergie et encourager la conservation de l'eau.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

L'assainissement de l'air et de l'eau ainsi qu'une application plus rigoureuse des lois et des règlements demeurent parmi les grandes priorités du ministère de l'Environnement. L'Ontario est un chef de file en Amérique du Nord en ce qui concerne la lutte contre la pollution de l'air. Au cours de l'année écoulée, nous avons pris diverses mesures en vue d'améliorer la qualité de l'air dans la province.

Dans le cadre de notre campagne dynamique d'amélioration de la qualité de l'air en Ontario, nous avons annoncé de nouvelles mesures strictes visant le smog, les pluies acides et le changement climatique. Ces mesures prévoient notamment la surveillance et la déclaration obligatoires du rejet d'émissions atmosphériques nocives par les industries et les entreprises, ainsi que de nouveaux plafonds d'émission applicables au smog, aux polluants responsables des pluies acides et au gaz carbonique (un gaz à effet de serre). Comme le marché ontarien de l'électricité sera soumis à la concurrence, ces mesures s'appliqueront d'abord au secteur de l'électricité, puis à d'autres secteurs de la province. Un règlement régissant la surveillance et la déclaration des émissions et s'appliquant à toutes les entreprises produisant de l'électricité est entré en vigueur en mai 2000. Il régira les autres secteurs de la province à compter de janvier 2001. En outre, à compter de janvier 2001 également, toutes les entreprises de l'industrie ontarienne de production d'électricité seront assujetties à de nouveaux plafonds réglementaires d'émission, qui s'appliqueront plus tard à d'autres secteurs afin de donner suite à l'engagement à long terme que nous avons pris dans le cadre du Plan de lutte contre le smog.

Cependant, comme plus de la moitié du smog de l'Ontario provient des États-Unis, il importe de réduire la pollution atmosphérique transfrontalière. C'est pour cette raison que nous nous sommes présentés devant la cour d'appel des États-Unis pour appuyer la règle de l'Environmental Protection Agency des États-Unis obligeant un certain nombre d'États et le district de Columbia à réduire leurs émissions de polluants causant le smog. Nous sommes heureux de constater que la cour d'appel des États-Unis a confirmé récemment la validité de cette règle. Cette décision renforce notre campagne intensive visant à améliorer la qualité de l'air en Ontario.

Dans le cadre du programme Air pur Ontario s'adressant aux véhicules légers, 1 030 installations ont analysé les émissions d'environ 1,3 million de véhicules dans le secteur visé par la phase 1 (les régions du grand Toronto et de Hamilton-Wentworth). Dans le cadre du programme s'adressant aux camions lourds et aux autobus, mis sur pied le 30 septembre 1999, on a analysé les émissions de près de 100 000 véhicules. On estime que les analyses effectuées la première année ont permis de réduire les émissions de polluants causant le smog de 6,7 pour 100 (8 646 tonnes). On est donc en voie d'atteindre l'objectif visé, soit une réduction de 22 pour 100 (30 000 tonnes) lorsque le programme sera entièrement en place, en 2004. On estime également que les émissions de dioxyde de soufre ont diminué de 100 tonnes. On planifie actuellement la phase 2 du programme afin de la mettre en oeuvre en 2001 dans la majeure partie du Sud de l'Ontario.

Nous avons travaillé en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin d'élaborer la première série de quatre normes canadiennes s'appliquant aux particules, à l'ozone, au benzène et au mercure. L'Ontario a dirigé les travaux de l'équipe fédérale/provinciale/territoriale qui a élaboré les normes applicables au mercure. Nous terminerons la première série de normes en 2000 et sommes déterminés à élaborer la prochaine série de normes canadiennes. La collaboration et le partage de données entre les gouvernements et les intervenants permettent d'éviter les doubles emplois et sont essentiels à l'élaboration de meilleures lignes directrices reposant sur de solides fondements scientifiques et permettant de protéger la santé et l'environnement.

En ce qui concerne le changement climatique, nous avons collaboré avec d'autres ministères, le gouvernement fédéral, ainsi que d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux en vue d'étudier les mesures pouvant être prises à l'échelle nationale et l'incidence du protocole de Kyoto. Jusqu'à maintenant, des membres du personnel de huit ministères ontariens ont participé à l'étude de diverses options permettant d'élaborer un plan d'action de l'Ontario sur le changement climatique et la qualité de l'air.

Au cours du dernier exercice, nous avons pris des mesures concrètes en vue d'améliorer la qualité de l'eau dans la province. L'Ontario est la première province à avoir déposé un règlement mettant l'accent sur la conservation et ayant pour but d'interdire le transfert d'eau prélevée dans de grands bassins, y compris les Grands Lacs. Le règlement sur le prélèvement et le transfert d'eau, qui est entré en vigueur le 30 avril 1999, interdit le transfert d'eau prélevée dans trois bassins : les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent, le bassin Nelson et le bassin de la baie d'Hudson. En outre,

ce règlement établit de nouvelles exigences pour la délivrance de permis de prélèvement d'eau dans les cours d'eau de la province.

Il ne fait aucun doute que les partenariats regroupant des organismes provinciaux et fédéraux, le secteur privé et des citoyens donnent des résultats positifs en vue de dépolluer les Grands Lacs. Jusqu'à maintenant, le gouvernement provincial a investi plus de 300 millions de dollars dans les secteurs de préoccupation des Grands Lacs. Le nombre d'usages profitables dans ces secteurs a augmenté de plus de 50 pour 100. Parmi les résultats dignes de mention, citons le port de Collingwood, qui n'est plus considéré comme un secteur de préoccupation, et le port de Spanish, qui est considéré comme un secteur en voie de rétablissement. Les Plans d'assainissement de la baie Jackfish, du port de Peninsula, de la baie de Nipigon et du port de Wheatley sont terminés ou tirent à leur fin. Le nombre d'habitats de poissons et d'animaux sauvages a augmenté de sorte qu'un grand nombre d'espèces importantes ont réapparu dans d'anciens ports industriels. De plus, quatre espèces de poisson qui avaient presque disparu du lac Ontario ont vu leur nombre augmenter.

Dans le cadre de notre programme de surveillance de la qualité de l'eau potable, nous avons ajouté 15 stations municipales de traitement de l'eau, ce qui porte à 175 le nombre de stations visées par ce programme. Ces stations représentent 88 pour 100 des services municipaux de la province. Selon le rapport intitulé *L'eau potable en Ontario*, publié en février 2000, dans l'ensemble, les municipalités de l'Ontario veillent à ce que leur eau potable soit parmi les eaux de la meilleure qualité au monde. Par ailleurs, dans le cadre du fonds relatif aux études sur la gestion des eaux souterraines, nous avons accordé 4,3 millions de dollars pour la réalisation de 34 études sur les eaux souterraines auxquelles participent plus de 88 municipalités. Un des objectifs du Fonds est d'encourager les municipalités à évaluer leurs ressources en eau et à élaborer des mesures de protection des eaux souterraines servant à l'approvisionnement en eau potable.

L'élaboration de normes sévères applicables aux déchets dangereux va bon train. Nous avons renforcé les règlements régissant les déchets dangereux en y intégrant ce qui était auparavant un manuel de directives servant à classifier divers types de déchets dangereux. Le règlement régissant ces déchets a été modifié pour s'assurer que même si un déchet dangereux est mélangé avec une autre substance, il est considéré comme un déchet dangereux du même type. Diverses propositions ayant pour but de renforcer le règlement régissant les déchets dangereux et de l'harmoniser avec les règlements américains ont été publiées dans le registre de la Charte

ontarienne des droits environnementaux en février 2000 afin que le public puisse formuler des commentaires.

Nous réalisons des progrès en vue d'atteindre l'objectif ontarien de réacheminement des déchets, qui prévoit une réduction de 50 pour 100 de la quantité de déchets envoyés dans les lieux d'enfouissement. Pour atteindre cet objectif, on a créé le Groupe pour le réacheminement des déchets (GRD), qui est constitué d'intervenants du gouvernement, des municipalités et de l'industrie. Le GRD a également pour but de contribuer au financement du Programme municipal de la boîte bleue et d'autres programmes de réacheminement des déchets. Le GRD a été mis sur pied aux termes d'un protocole d'entente volontaire d'une durée d'un an. Ses membres se sont engagés à verser 14,5 millions de dollars pour élaborer, mettre en oeuvre et financer des programmes municipaux de réacheminement des déchets.

Enfin, plus de 50 pour 100 des BPC (biphényles polychlorés) à activité élevée qui avaient été entreposés ont été détruits, ce qui est supérieur à l'objectif fixé pour 2000 dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur l'écosystème du bassin des Grands-Lacs. Cette entente a pour but d'établir des objectifs de restauration des zones dégradées, de réduction de la pollution et de maintien de la santé de l'écosystème.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Les stratégies clés du ministère pour 2000-2001 appuient la prestation de ses activités de base qui consistent à protéger l'environnement et à promouvoir la conservation et l'intendance des ressources de la province. Les engagements et stratégies du ministère reposent sur ses engagements et réalisations antérieurs et lui permettront d'aller de l'avant en vue de prévenir la pollution, de préserver les ressources et de veiller à l'application efficace des lois ontariennes de protection de l'environnement.

Élaborer un programme environnemental amélioré, plus solide et plus clair, conformément à la déclaration sur les valeurs environnementales du ministère

Le mandat du ministère, tel qu'il a été exprimé dans la déclaration sur les valeurs environnementales (DVE) qui sous-tend ses activités, est de protéger la qualité du milieu naturel pour préserver l'écosystème et la santé, et d'encourager l'utilisation judicieuse et la conservation des ressources. La déclaration sur les valeurs environnementales adhère aux principes directeurs suivants :

- prendre en compte l'écosystème dans son ensemble;
- mettre l'accent sur la prévention des activités polluantes qui dégradent le milieu naturel;
- promouvoir la conservation et l'utilisation viable des ressources.

La DVE a une incidence sur le moindre aspect du processus décisionnel du ministère, sur ses pratiques de gestion interne et sur la façon dont il assure la participation du public.

Protection de l'environnement

Le ministère continuera de mettre l'accent sur la résolution des problèmes qui présentent les plus grands dangers pour la santé et l'environnement. Ainsi, notre engagement à assainir l'air demeure une de nos plus importantes priorités.

À compter de janvier 2001, nous exigerons de toutes les entreprises et organisations commerciales, industrielles, du secteur privé et du secteur

public de l'Ontario qu'elles fassent rapport de leurs émissions. Pour nous assurer que cette exigence réglementaire soit efficace, nous sommes déterminés à consulter le public par l'entremise du registre de la Charte ontarienne des droits environnementaux.

Le gouvernement entend réduire les émissions de dioxyde de soufre (SO_2) de 50 pour 100 de plus que l'objectif fixé aux termes du programme • Les pluies acides, un compte à rebours • d'ici 2015 dans le cadre de sa contribution à la Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000. De plus, le gouvernement de l'Ontario est déterminé à atteindre, d'ici 2015, les objectifs fixés dans son Plan de lutte contre le smog, qui prévoit la réduction des émissions provinciales d'oxydes d'azote (NO_x) et de composés organiques volatils (COV) de 45 pour 100 comparativement aux émissions de 1990.

En vue de l'instauration de la concurrence dans le marché ontarien de l'électricité, des limites d'émission seront imposées par voie de règlement à toutes les entreprises de l'industrie provinciale de l'électricité. Toutefois, pour atteindre ses objectifs d'assainissement de l'air, le gouvernement doit obtenir la collaboration de tous les paliers de gouvernement, de la population et des entreprises dans tous les secteurs économiques et toutes les régions de la province. Nous consulterons les principaux responsables des émissions en Ontario et d'autres intervenants afin de définir la portée, ainsi que le calendrier et les modalités de mise en oeuvre de nouvelles limites d'émission dans les autres secteurs.

À compter de janvier 2001, dans le cadre de notre programme, nous prendrons de nouvelles mesures clés portant notamment sur l'échange de réduction des émissions qui aideront les entreprises à se conformer aux nouvelles et strictes limites réglementaires d'émission. De plus, nous établirons des normes de rendement environnemental que devront respecter toutes les entreprises vendant de l'électricité en Ontario, peu importe l'endroit où l'électricité est produite. Nous consulterons les intervenants concernant la nature et la mise en oeuvre de ces mesures.

Un grand nombre des mesures portant sur le smog et les pluies acides auront également des effets bénéfiques sur le changement climatique. L'Ontario est un chef de file dans la réduction des émissions ayant un effet sur le climat, comme en témoignent le programme Air pur et les règlements obligeant la collecte du méthane dans les lieux d'enfouissement. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts en ce qui concerne le changement climatique en formulant de nouvelles idées, en lançant de nouvelles initiatives et en favorisant la participation des intervenants.

Dans le cadre de notre campagne visant à réduire le smog, nous prenons diverses mesures afin de fournir de meilleurs renseignements sur la qualité de l'air dans la province et de prévenir la population plus rapidement et de façon plus efficace lorsqu'on prévoit du smog. La population de l'Ontario trouvera sur un nouveau site Web, **www.airqualityontario.com,** des renseignements sur la qualité de l'air et les niveaux de smog prévus. On trouvera également sur ce site des renseignements sur les moyens de réduire le smog, notamment lorsqu'une alerte de smog a été émise.

Le gouvernement s'est engagé à réunir les lois disparates sur la protection de l'environnement en un ensemble de lois claires, exhaustives et faciles à appliquer, ainsi qu'à accroître le montant des amendes imposées aux pollueurs et les peines d'emprisonnement. Nous prévoyons imposer des pénalités sévères aux personnes qui polluent l'environnement.

Nous continuons de mettre sur pied une équipe d'intervention environnementale, qui sera chargée de faire des vérifications auprès des industries pour s'assurer qu'elles respectent la loi. Nous prévoyons également établir une ligne d'information sans frais permettant aux Ontariennes et Ontariens de signaler les cas possibles de pollution.

Nous poursuivrons les efforts que nous avons déployés l'an dernier en vue de renforcer les règlements ontariens régissant les déchets dangereux. Des propositions en ce sens et des projets d'harmonisation de ces règlements avec ceux des États-Unis ont été publiés dans le registre de la Charte ontarienne des droits environnementaux en février 2000 afin de recueillir les commentaires du public.

L'assainissement des Grands Lacs est et continuera d'être un processus graduel et cumulatif. Bien que les Grands Lacs n'aient pas été aussi propres depuis 50 ans, notre tâche n'est pas terminée. De bonnes connaissances scientifiques, des efforts constants, un engagement ferme et, par-dessus tout, des partenariats efficaces sont essentiels pour obtenir les résultats escomptés. Notre participation au plan binational d'aménagement panlacustre élaboré pour le lac Supérieur, le lac Érié et le lac Ontario n'est qu'un exemple de notre détermination à améliorer l'écosystème des Grands Lacs. Nous sommes également déterminés à poursuivre nos efforts de collaboration avec le gouvernement fédéral et d'autres partenaires en vue de relever les défis environnementaux dans le bassin des Grands Lacs.

Nous sommes en train de renforcer les normes de protection de la qualité de l'eau potable afin que tous les Ontariens et Ontariennes aient accès à une eau potable ne présentant aucun danger.

En plus d'autres initiatives de protection de l'eau potable, le ministère, en collaboration avec les offices de protection de la nature et les municipalités, versera six millions de dollars au cours des prochaines années afin de mettre sur pied un réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines. Au cours de la prochaine année, nous travaillerons avec les offices et les municipalités afin d'installer des capteurs électroniques permettant de mesurer le niveau d'eau des puits de la province; nous mettrons sur pied une base de données provinciale sur les eaux souterraines; nous terminerons la cartographie hydrogéologique des sources d'eaux souterraines; et nous effectuerons des analyses chimiques de ces sources.

Par ailleurs, nous travaillons en étroite collaboration avec d'autres ministères pour veiller à ce que des mesures à court et à long termes soient prises pour protéger nos ressources en eau. De plus, nous participons activement aux activités provinciales ayant pour but de régler les questions actuelles et les nouveaux enjeux ayant trait à l'eau.

Conservation et intendance

Pour appuyer son activité de base qu'est la conservation et l'intendance des ressources, le ministère encouragera une plus grande participation des intervenants et du public en misant sur les initiatives personnelles et communautaires et sur les partenariats avec l'industrie et d'autres intervenants pour promouvoir l'utilisation durable et la conservation des ressources.

Le ministère collaborera avec le Groupe pour le réacheminement des déchets (GRD) afin de mettre en place une structure permanente lui permettant de remplir son mandat concernant l'élargissement et l'amélioration du Programme de la boîte bleue afin d'atteindre l'objectif provincial de réduction des déchets. Le GRD est né d'un partenariat entre l'industrie, les municipalités, les organismes non gouvernementaux et le gouvernement provincial. Il élaborera un plan de financement à long terme du Programme de la boîte bleue et d'autres programmes de réacheminement des déchets et mettra en oeuvre des programmes de recyclage et de compostage centralisé, ainsi que des initiatives portant sur les déchets ménagers spéciaux.

Le ministère continuera de collaborer avec les particuliers et les intervenants afin qu'ils participent aux efforts visant à trouver des solutions efficaces en réponse aux priorités environnementales.

Mettre l'accent sur le service à la clientèle

Le service à la clientèle est un élément essentiel des activités du ministère. Nous continuerons de trouver des moyens d'accroître l'efficacité de nos opérations, de réduire le délai d'obtention des approbations ministérielles, d'avoir recours à des technologies de l'information novatrices, d'accroître notre rendement et d'améliorer la prestation des programmes en partageant les services communs entre les ministères. Dans le cadre de l'Initiative visant la qualité des services, le ministère a réalisé une étude exhaustive des méthodes organisationnelles et les a comparées à un modèle organisationnel de calibre international portant sur les critères de qualité des services. De plus, nous mettrons en oeuvre un plan de services de qualité afin d'accroître notre efficacité organisationnelle.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Protection de l'environnement

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
De l'air plus pur.	Réduction des émissions atmosphériques ontariennes, telles que mesurées par les concentrations d'oxydes d'azote (NO_x), de composés organiques volatils (COV), de matières particulaires (PM) et de dioxyde de soufre (SO_2).	Réduction de 45 % des émissions de NO_x et de COV d'ici 2015 (25 % d'ici 2005) et réduction de 10 % des émissions de PM_{10} d'ici 2015. Année de référence - 1990 : NO_x 659 kt COV 866 kt PM_{10} 221 kt Réduction de 50 % des émissions de SO_2 d'ici 2015 par rapport à la limite fixée dans le cadre du programme Les pluies acides, un compte à rebours (885 kt en 2000).	Améliorer les activités prévues dans le cadre du Plan de lutte contre le smog. Élaborer des règlements afin de fixer des limites d'émission de NO_x et de SO_2 pour le marché restructuré de l'électricité. Élaborer un règlement afin de soumettre tous les secteurs industriels aux exigences de déclaration obligatoire des émissions. Étendre le programme Air pur pour les véhicules légers à d'autres régions (phase 2) et y inclure les véhicules lourds non alimentés au diesel. Dans le cadre de la phase 2, au moins 400 installations d'analyse des émissions des véhicules légers seront opérationnelles d'ici le 1er janvier 2001. Obliger les industries à effectuer 30 inventaires des émissions atmosphériques et à réduire leurs émissions. Inspecter au moins 640 sources d'émissions atmosphériques. Continuer de surveiller la qualité de l'air et de mettre à la disposition du public des renseignements sur la qualité de l'air.

Activité de base : Protection de l'environnement

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
De l'eau plus propre.	Qualité de l'eau potable.	Sources communautaires d'approvisionnement fournissant de l'eau potable à la population de l'Ontario.	Assurer le respect des normes réglementaires de salubrité de l'eau potable en inspectant toutes les stations municipales de traitement de l'eau.
	Qualité de l'eau souterraine et de surface.	Amélioration des indicateurs des écosystèmes aquatiques de l'Ontario telle que mesurée par : Une réduction de 10 % du pourcentage de restrictions concernant la consommation de poisson gibier dans les Grands Lacs d'ici 2010 (année de référence 1995 - 589 restrictions ou taux de 33,9 %).	Assurer le respect des normes réglementaires en inspectant au moins 120 stations municipales d'épuration des eaux d'égout. Appliquer l'indice de qualité de l'eau à trois autres bassins versants de la province. Mettre sur pied un réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines dans sept bassins versants clés de l'Ontario.
Des sols plus propres.	Qualité des sols.	Améliorations quantifiées de la qualité des sols contaminés ayant été remis en état.	Détermination d'indicateurs de la remise en état des sols, des objectifs connexes et des niveaux de référence. Poursuivre la réhabilitation de la mine Deloro et du terrain contaminé par les BPC situé à Smithville.
Des écosystèmes plus sains.	Application efficace des mesures législatives.	Utilisation accrue d'outils d'application des lois afin d'assurer un plus grand respect des mesures législatives et de mieux protéger l'environnement, tel que mesuré par le nombre de poursuites et de pénalités imposées.	Évaluation en fonction du nombre de poursuites et de peines.
	Destruction de BPC (biphényles polychlorés).	D'ici 2000, destruction de 50 % des BPC à activité élevée ayant été entreposés (par rapport à la quantité éliminée durant l'année de référence 1994, soit 18 600 tonnes)	Destruction de 60 % des BPC à activité élevée ayant été entreposés.

Activité de base : Protection de l'environnement			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
	Réduction de 30 % du délai moyen de délivrance des certificats d'autorisation pour les émissions atmosphériques (délai de référence de 70 jours). Réduction de 65 % du délai moyen de prise de décisions ministérielles concernant les évaluations environnementales (délai de référence de 22 mois).	L'engagement de 1999-2000 de ramener le délai moyen à 55 jours a été respecté.	Ramener le délai moyen à 49 jours.

Activité de base : Conservation et intendance			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Conservation des ressources.	Réduction de la quantité de déchets non dangereux envoyés aux lieux d'enfouissement.	Amélioration constante pour atteindre l'objectif de 50 % de réduction par rapport à l'année de référence 1987.	Réduire de 2 % par rapport à l'année dernière la quantité de déchets non dangereux envoyés aux lieux d'enfouissement. Le ministère étudiera les progrès réalisés par le Groupe pour le réacheminement des déchets en vue d'élaborer un plan de financement à long terme du Programme de la boîte bleue et de mettre en oeuvre d'autres programmes de réacheminement.
Intendance de l'environnement	Participation des intervenants.	Réduction d'ici 2003 de 60 000 tonnes de substances et de déchets toxiques, soit une quantité qui dépasse les exigences réglementaires, grâce à des partenariats ministériels (année de référence 1999).	Réduire de 12 000 tonnes la quantité de substances et de déchets toxiques grâce à des partenariats.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère de l'Environnement	
Fonctionnement	174 millions de $
Immobilisations	167 millions de $
	1 395 employés

Protection de l'environnement	
Fonctionnement	122 millions de $
Immobilisations	159 millions de $
	1 144 employés

Conservation et intendance	
Fonctionnement	6 millions de $
Immobilisations	8 millions de $
	68 employés

Administration interne	
Fonctionnement	46 millions de $
Immobilisations	----
	183 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Il exclut le personnel de l'Agence ontarienne des eaux.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de l'Environnement	
Fonctionnement	158 millions de $
Immobilisations	65 millions de $
	1 440 employés

Protection de l'environnement	
Fonctionnement	117 millions de $
Immobilisations	65 millions de $
	1 197 employés

Conservation et intendance	
Fonctionnement	5 millions de $
Immobilisations	----
	69 employés

Administration interne	
Fonctionnement	36 millions de $
Immobilisations	----
	174 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Il exclut le personnel de l'Agence ontarienne des eaux.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Prière de contacter les personnes suivantes :

Division de la gestion interne
Carmen Gauthier, (416) 314-7370, téléc. : (416) 314-7858,
gauthica@ene.gov.on.ca
Directrice de la planification opérationnelle et fiscale
40, avenue St. Clair Ouest, 8e étage, Toronto ON M4V 1M2

Division de la planification environnementale intégrée
Doug Harper, (416) 314-8475, téléc. : (416) 314-8478, harperdo@ene.gov.on.ca
Directeur, Bureau de liaison en matière d'environnement
135, avenue St. Clair Ouest, 6e étage, Toronto ON M4V 1P5

Division des normes et des sciences de l'environnement
Ed Piché, (416) 235-6160, téléc. : (416) 235-6235, picheed@ene.gov.on.ca
Directeur de la surveillance environnementale
125 Resources Road, West Wing, Toronto ON M9P 3V6

Division des opérations
Brian Ward, (613) 548-6901, téléc. : (613) 548-6911, wardbr@ene.gov.on.ca
Directeur, région de l'Est, bureau régional de Kingston
133, avenue Dalton, C.P. 820, Kingston ON K7L 4X6

Bureau du ministre
135, avenue St. Clair Ouest, 12e étage
Toronto ON M4V 1P5
Téléphone : (416) 314-6790
Télécopieur : (416) 314-6748, minister@ene.gov.on.ca

Direction des communications
Anne Edwards, (416) 314-6657, téléc. : (416) 314-6713,
edwardan@ene.gov.on.ca
135, avenue St. Clair Ouest, 2e étage, Toronto ON M4V 1P5

On peut se procurer d'autres exemplaires du plan d'activités en appelant le Centre d'information du ministère au (416) 325-4000 ou sans frais au 1 800 565-4923, ou encore en visitant le site Web du ministère à l'adresse suivante : www.ene.gov.on.ca/index-fr.htm.

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2000

ISBN 0-7778-9743-1

This document is also available in English.